

DEMANDE D'AUTORISATION DE BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE PERMANENT 2020
--

Nom et Prénom du propriétaire : _____

Adresse habituelle : _____

Tél. : _____ Mobile : _____

Nom du Bateau : _____ Emplacement : _____

N° d'immatriculation du Bateau : _____

Appareils branchés et puissance : _____

Je demande l'autorisation de brancher mon bateau stationné au port de plaisance de Dives-Cabourg-Houlgate, à titre permanent :

 à partir du _____. pour la période du _____ au _____.

Je reconnais avoir pris connaissance et signé les dispositions de l'annexe tarifaire jointe au verso. Je reconnais satisfaire aux conditions d'autorisation et de responsabilité.

Par conséquent, la tarification sera établie selon les tarifs en vigueur, indiqués au verso

Mode de règlement souhaité :1-Paiement au comptant à réception de la facture : 2-Paiement par prélèvements automatiques simultanés à ceux de la redevance d'amarrage 2020 : **Cadre réservé à la C.C.I.**Accord : Oui NonLe :
Le Directeur des équipements portuaires :

Le :

Signature du propriétaire :

ANNEXE TARIFAIRE

relative au branchement électrique permanent des navires de plaisance

Une autorisation de branchement permanent aux bornes électriques du bassin pourra être accordée dans les conditions suivantes :

1. Respecter les conditions de branchement fixées par les conditions générales et particulières d'occupation d'un poste d'amarrage dans le port ;
2. Formuler une demande d'autorisation écrite (formulaire à remplir) ;
3. Régler sa facturation ;
4. Déposer, pour des raisons de sécurité, un **double des clés** du navire au bureau du port ;
5. Indiquer au bureau du port le nom des autres personnes ayant reçu du propriétaire un double des clés de son navire.

L'autorisation de branchement permanent n'est valable que pour **une seule prise**. Elle est accordée par la Direction des équipements portuaires, **sans toutefois décharger le propriétaire ou le gardien de leur entière responsabilité, y compris en cas de défaillance électrique, ou de débranchement par autrui.**

TARIFS 2020 :

Les tarifs en vigueur sont de :

- 17.50 € TTC / mois du 1/06 au 30/09
- 23.50 € TTC / mois du 01/01 au 31/05 et du 01/10 au 31/12

Le :

Signature du propriétaire
(Mention « lu et approuvé »)

A retourner impérativement avec la convention 2020